

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

Présents : Mesdames Hélène CASTELLS, Geneviève QUERTAIMONT, Véronique BROUTIN, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Catherine VIGNES.

Messieurs Patrick VIGNES, Jean-Charles ROUMY, Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON.

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

Procurations : Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES
Bernard CAZAUX à Yves LANSAC.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2015.

Point 2 : Travaux Ancien Presbytère.

- Aménagement intérieur
- Rénovation façades

Point 3 : Réfection du Sol du Gymnase.

Point 4 : Questions diverses.

La séance est ouverte à 19 heures

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2015

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2015 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2015.

Point 2

- Travaux Ancien Presbytère

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente le dossier dans le détail, et les devis des entreprises consultées pour réaliser les travaux, à savoir :

- d'une part, pour l'aménagement intérieur :

⇒ . MALLARD Christian	4 744,90 € HT
⇒ . MAÇONNERIE NOGUES Fabrice	3 635,00 € HT
⇒ . SARL SOARES	4 000,00 € HT
⇒ . CA BTP	4 700,00 € HT
⇒ . Entreprise CASSAGNARD	6 136,00 € HT

- d'autre part, pour la rénovation des façades :

⇒ . CASTRE Emmanuel	25 988,00 € HT
⇒ . EURL NOVO DA SILVA	27 963,00 € HT
⇒ . Entreprise PYRENEES FAÇADES	20 790,00 € HT

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir :

- d'une part, la proposition de l'entreprise NOGUES Fabrice pour l'aménagement intérieur, d'un montant de 3 635,00 € HT,

- d'autre part, la proposition de l'entreprise PYRENEES FAÇADES, d'un montant de 20 790 € HT.

Point 3

- Réfection du sol du Gymnase

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux décisions prises en Bureau Municipal, plusieurs hypothèses ont été envisagées pour la réfection du sol du Gymnase, consistant à étudier différents revêtements possibles, et qu'en ce sens plusieurs entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire remercie les représentants de l'UAL BASKET, de leur présence, et indique qu'après la présentation des offres recueillies, il les invitera à faire connaître leur sentiment quant au choix à réaliser, mais également quant à la mise en œuvre de l'opération.

A la demande de Monsieur le Maire, Messieurs Jean-Charles ROUMY et Francis BRIULET présentent le dossier ainsi que les devis remis par les entreprises, à la suite de la consultation, à savoir :

• PROTEMAT	48 997,00 € HT
• MASSEBOEUF Pierre	46 853,50 € HT
• BigMat TOUJAS & COLL.....	40 510,05 € HT

Un large débat s'engage auquel participe l'ensemble des Membres présents, et il en ressort, notamment après avoir entendu Monsieur Michel AGON, Président de l'UAL BASKET, que l'offre de la Société BIGMAT TOUJAS & COLL, d'un montant de 40 510.05 € HT, consistant en la mise en œuvre d'un plancher, recueillerait l'adhésion de tous.

Par ailleurs, il se dégage que la pose pourrait être réalisée en Régie, avec une large implication des Dirigeants du Basket, étant précisé que les autres associations, Rollers et Gym seraient sollicitées pour être associées.

Enfin, toutes les garanties semblent pouvoir être prises tant en terme d'assurance que de conformité selon les propos de Monsieur Michel AGON, confirmés par Messieurs Jean-Charles ROUMY et Francis BRIULET.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Société BigMat TOUJAS & COLL, d'un montant de 40 510,05 €.

Point 4

- Questions diverses

➔ Dossier CNDS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention, via la Jeunesse et les Sports, est en préparation par Monsieur Marc LÉON concernant le dossier concernant la mise en accessibilité du Gymnase Municipal ainsi que la rénovation des blocs sanitaires et, ce dernier en présente les grandes lignes.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal mandatent Monsieur le Maire pour solliciter cette subvention.

➔ Modifications Budgétaires

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

● Budget Commune

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 425.00
60612	Energie - Electricité		- 425.00
6554	Contribution organismes de regroupement		- 44 956.00
023	Virement à la section d'Investissement		+ 44 956.00
021	Virement à la section de Fonctionnement	+ 44 956.00	
204	Subventions d'équipement versées		+ 44 956.00
TOTAL		44 956.00	44 956.00

● Budget Assainissement

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
651	Redevances pour licences, logiciels, ...		+ 1.00
615	Entretien et réparations		- 1.00
TOTAL		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir ces propositions.

➔ Suspension d'activité des Juges consulaires

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, en date du 6 mai dernier, de Monsieur Guy BAUDEAN, Président du Tribunal de commerce de Tarbes, informant la Commune de la suspension d'activité des Juges consulaires pour protester contre une décision unilatérale du ministère de l'Économie visant à transférer vers huit Tribunaux de commerce seulement, les dossiers d'entreprises de plus de 150 salariés.

Le Conseil Municipal exprime tout son soutien en faveur des actions menées par les Juges consulaires pour le maintien de l'activité des Tribunaux de commerce.

➔ SDIS – Projet de restructuration du CIS de Tarbes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, en date du 1^{er} mars 2015, de Monsieur Henri FORGUES, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, accompagné du plan de financement modifié relatif au projet de restructuration qui fait apparaître pour la Commune une participation d'un montant de 97 638,00 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de donner leur accord de principe pour une participation de la Commune, selon le plan de financement proposé, à hauteur d'un montant de 97 638,00 €.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 30.

- oOo -